

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 28 JUIN 2018 • PARIS



# ACQUISITIONS & JOINT-VENTURES À L'INTERNATIONAL

Maîtrisez les nouvelles techniques juridiques,  
fiscales et financières





**Johanne COUTIER**  
 Directeur Adjoint  
 Département Droit des Affaires  
 Fiscalité - Banque - Assurance

**F**ace aux nombreuses opérations d'acquisition, de cession ou de joint-venture de dimension internationale, il vous importe de maîtriser aussi bien les nouvelles techniques juridiques et fiscales que les nouveaux modes de financement, notamment sur le choix du véhicule d'investissement, la négociation du pacte, les moyens de financement, le contrôle des changes et le traitement fiscal de votre opération, sans oublier les opérations de désinvestissement... Il est donc primordial de faire le point sur toute l'actualité et les nouvelles pratiques en matière d'acquisitions et de joint-ventures pour sécuriser vos opérations dès à présent.

C'est pourquoi nous vous convions à notre conférence sur les nouvelles techniques juridiques, fiscales et financières des acquisitions et joint-ventures à l'international qui sera animée par d'éminents experts, le 28 juin 2018 à Paris, pour vous faire partager leur expérience internationale de manière à l'intégrer dans votre propre pratique.

#### POUR QUI ?

Au sein des entreprises

- Responsables des fonds de capital investissement
- Directeurs des opérations financières
- Directeurs des participations, investissements
- Directeurs juridiques et fiscaux
- Directeurs corporate finance
- Directeurs fusions acquisitions
- Responsables de l'ingénierie financière
- Directeurs stratégie
- Directeurs du développement
- Directeurs de la croissance externe
- Chargés d'affaires, analystes financiers

Au sein des banques

- Directions du département fusions acquisitions
- Directeurs des financements d'acquisitions
- Directeurs des opérations spéciales
- Directeurs juridiques
- Analystes financiers

Mais aussi juristes, avocats, conseils et experts comptables

#### POURQUOI ?

- Faire le point sur **toute l'actualité et les nouvelles pratiques en matière d'acquisitions et de joint-ventures dans un cadre international**
- Analyser les **nouvelles techniques juridiques, fiscales et financières** de ces opérations d'investissement internationales
- **Réussir sa sortie** en préparant ses opérations de désinvestissement

#### COMMENT ?

- Les exposés de présentation, illustrés par des exemples pratiques, sont traités par des **spécialistes de plusieurs pays et zones géographiques, comme l'Afrique du Nord, la Chine ou l'Inde**
- **Des échanges entre les intervenants** et les participants sont prévus à l'issue de chaque exposé
- **Une documentation détaillée**, contenant les exposés des intervenants, vous sera remise au début de la conférence pour un meilleur suivi des débats

#### LES ACQUIS

- Maîtriser **les points clés qui feront la différence** lors de vos opérations d'investissement et de désinvestissement à l'international



### JEUDI 28 JUIN 2018

JOURNÉE ANIMÉE PAR :

**Ali Bougrine, Zhen Huang et Fabien Gagnerot**  
Avocats à la Cour - **UGGC AVOCATS**

#### **Comment structurer vos investissements internationaux ?**

- *Greenfield vs brownfield vs joint-ventures*
- Quels sont les différents types de sociétés disponibles comme véhicules d'investissement ?
- Quel calendrier indicatif et quelles démarches administratives pour la création d'un véhicule d'investissement ?
- Capital social, apport en compte courant, avance fournisseurs : quels sont les moyens de financement disponibles localement ?
- Quelles solutions auprès des banques ?
- Joint-venture : comment négocier vos pactes d'actionnaires ?
- Quelles clauses intégrer dans un contrat de joint-venture ?
- Quels modes de résolution des conflits privilégier ?

#### **Contrôle des changes : maîtrisez l'impact sur les investissements directs à l'étranger**

- Quelles restrictions en vigueur pour les investissements directs étrangers ?
- Cap sectoriel, autres conditions d'implantation...
- Quels amendements aux mesures administratives provisoires relatives au registre et à l'enregistrement de la constitution et aux modifications des EIEs depuis septembre 2017 ?
- Investissements soumis à autorisation administrative : quelle nouvelle procédure en Inde ? Quels enseignements en retirer ?
- Casablanca Finance City – CFC : quels avantages du nouveau statut conçu pour faire de Casablanca un « Hub » régional vers l'Afrique ?
- Modalités d'investissement, des produits de cession, de liquidation ou du versement de dividendes : quels impacts de la réglementation sur le contrôle des changes ?
- Quelles conséquences de la réglementation applicable sur les prix de transfert ?

#### **Quel traitement fiscal de vos opérations ?**

- Quels taux applicables en matière de fiscalité directe (imposition des bénéficiaires et retenue à la source) et de fiscalité indirecte ?
- Comment cela s'articule-t-il avec les traités de non double imposition conclus avec la France ? Existe-t-il des zones franches ?

- Focus sur les zones franches sectorielles
- Circulaire de décembre 2017 relative au soutien du développement innovant dans des zones pilotes de libre-échange en Chine : quelles nouvelles opportunités ?
- Focus sur les Special Economic Zones (SEZ) et les avantages liés à l'installation des sociétés internationales dans les zones franches en Inde
- Faites le point sur la loi de finances pour 2018 au Maroc : quelles nouvelles dispositions incitatives en vue de favoriser l'investissement ? Barème progressif de l'impôt sur les sociétés, droits d'enregistrement...
- Réforme de la TVA en Inde : quels réflexes peut-on en tirer pour les autres pays ?

#### **Préparez votre sortie : anticipez les difficultés potentielles avec l'administration, sécurisez la cession d'une société et les garanties de passif**

- Quelles sont les actions préparatoires pour préparer votre sortie ?
  - Quelles sont les bonnes pratiques à adopter avant la mise en œuvre d'un projet de sortie ?
  - Quel calendrier indicatif adopter dans le cadre d'un projet de sortie ?
- Comment organiser une cession ou liquidation in boni ?
  - Cession à un partenaire ou tiers acquéreur : à quelles conditions les actionnaires étrangers peuvent-ils céder les titres d'une société ?
  - Quelle fiscalité applicable à la plus-value de cession ?
  - Quelles sont les autres obligations en matière réglementaire et fiscale ?
  - Quel régime applicable en cas de liquidation in boni ?

#### **Faites le point sur le régime des procédures collectives et liquidations judiciaires à l'international**

- Quel régime et quelles modalités de mise en œuvre ?
- Entrée en vigueur de l'Insolvency and Bankruptcy Code en Inde : quels enseignements en retirer ?

#### **Organisation de la conférence**

- 8h45 Accueil des participants
- 9h00 Ouverture des débats
- Café-Networking à 11h et 16h
- 12h30 à 14h Déjeuner
- 17h30 Clôture de la conférence

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements programme

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 01 44 09 12 72 • jcoutier@efe.fr

## Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

## Participation (TVA 20 %)

1 jour : 995 € HT

**250 € HT de réduction pour toute inscription reçue avant le 31 avril 2018 (code promo : 22661 EARLY)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

## Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

## Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

## Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

## Date et lieu de la formation

**JEUDI 28 JUIN 2018 • PARIS**

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation



EFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**

Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la formation " **Maîtrisez les nouvelles techniques juridiques, fiscales et financières des acquisitions & Joint-ventures à l'international** " le 28 juin 2018 (code 22661)

**OUI**, je m'inscris avant le 31/04/2018 et je bénéficie de 250 € HT de réduction (code promo : 22661 EARLY)

**OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter " Droit des affaires "

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone portable \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

E-mail du responsable de formation\* \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable hiérarchique \_\_\_\_\_

E-mail du responsable hiérarchique\* \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° SIRET

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal  Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation